

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 25 AVRIL 2024

Délégation n°2024-04-12

L'an deux mille vingt-quatre et le 25 avril, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Vérin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	29
■ Nombre de votants	:	30
■ Date de la convocation	:	le 17 avril 2024

Objet : Environnement : Eau - Avenant n°1 au marché de travaux du doublement de la conduite de Jassoux - Lot 2 partie intermédiaire - Entreprise SADE

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir de Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, M. Jean-François CHANAL, Mme Martine JAROUSSE, M. Stéphane TARIN, Mme Agnès VORON -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir à M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	Mme Franceline COMAS -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET.

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE.
------------	----------------------------

Mme la vice-présidente déléguée à l'Eau, à l'Assainissement Non Collectif rappelle que le lot n°2 concerne la partie intermédiaire ; du pied du coteau jusqu'au hameau de Piaton. Les travaux se déroulent en grande partie sur un chemin privé et pour une plus petite partie sur un chemin communal de la commune de Saint-Michel-sur-Rhône.

Les autorisations de passage ont été données par les propriétaires sous réserve de la remise en état des chemins à l'issue des travaux. Une clause du cahier des charges du marché prévoit la remise en état de ces chemins après travaux.

Cependant, à l'issue des travaux d'installation des conduites d'eau, une évaluation des besoins précis de remise en état des chemins a été réalisée et il a été constaté que les engins de chantier avaient dégradé les terrains plus fortement qu'envisagé, notamment compte-tenu des pluies relativement importantes sur le mois de mars.

Ces travaux de remise en état sont nécessaires, il convient donc de passer un avenant au marché pour acter la réalisation de ces travaux.

Impact financier de l'avenant :

Montant initial du marché :

- Montant HT : 290 858.00 €
- Montant TVA : 58 171.60 €
- Montant TTC : 349 029.60 €

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 26 985.56 €
- Montant TVA : 5 397.11 €
- Montant TTC : 32 382.67 €

% d'écart introduit par l'avenant : 9.28 %

Nouveau montant du marché :

- Montant HT : 317 843.56 €
- Montant TVA : 63 568.71 €
- Montant TTC : 381 412.27 €

Ainsi il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux du doublement de la conduite de Jassoux – Lot 2 partie intermédiaire,
- D'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux du doublement de la conduite de Jassoux – Lot 2 partie intermédiaire,
- Autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance



Michel DEVRIEUX

Conseil communautaire du 25/04/2024 – Auteur : Stéphanie ISSARTEL, DGS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20240425-2024_04_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2024
Publication : 02/05/2024